



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 1033

Texte de la question

M Alain Carignon attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur le problème de la préscolarisation des enfants en zone rurale. Les pratiques internes conduisant à n'accepter que trente enfants par classe, certains parents de communes très éloignées se voient obligés de conduire leur enfant en maternelle très loin de leur commune alors que les textes de l'éducation nationale font état d'un maximum de trente-cinq enfants par classe. Il lui demande quelle mesure il envisage de prendre dans ce domaine.

Texte de la réponse

Reponse. - La préscolarisation des enfants en zone rurale est un problème auquel le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, apporte une particulière attention. Ainsi, dans ces zones à habitat généralement dispersé et compte tenu de l'âge des enfants concernés rendant difficile des ramassages scolaires sur de longues distances, des solutions adaptées aux diverses situations rencontrées ont-elles été recherchées (scolarisation à temps partiel, projets communs à plusieurs écoles tendant à rompre leur isolement, etc). Les efforts en ce domaine seront poursuivis et développés. En ce qui concerne le problème spécifique évoqué dans la présente question écrite, il est rappelé qu'il n'existe pas de normes d'effectifs par classes définies au niveau national. Ces décisions sont arrêtées par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation, en fonction de la situation particulière du département, des emplois budgétaires dont il dispose et des grandes orientations fixées par le ministre. Il n'est pas envisagé de revenir sur le large pouvoir d'appréciation reconnu à l'inspecteur d'académie en ce domaine, celui-ci étant le mieux à même, compte tenu des éléments d'information dont il peut disposer localement, de prendre les mesures adaptées aux exigences d'un bon fonctionnement du service public.

Données clés

Auteur : [M. Carignon Alain](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1033

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1988, page 2228